DATE DE CONVOCATION

17 juin 2024

DATE D'AFFICHAGE

17 juin 2024

EN EXERCICE : 29

: 17 **PRESENTS**

REPRESENTÉS: 10

: 27 VOTANTS

: 2 **ABSENTS**

N°2024-06-53:

Décision modificative N°1 du budget Communal 2024

Le Maire certifie que la liste été délibérations des affichée en mairie et publiée sur le site de la mairie

Reçu en préfecture le 28/06/2024

Publié le

Envoyé en préfecture le 28/06/2024

ID: 078-217803808-20240624-20240653-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBER DU CONSEIL MUNICIPAL DE MAULE

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi 24 juin à 20H30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni, salle du conseil de la mairie de Maule, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Olivier LEPRETRE, Maire.

PRESENTS: M. LEPRETRE, Mme KARM, M. CAMARD, Mme BIGAY, M SEGUIER, Mme QUINET, M. SENNEUR, M COURTOT, M. CHOLET, Mme RIVIERE, Mme JANCEK, M. LECOT, Mme RAULT, Mme MERVOYER Mme GUERET-MAGNE, Mme DEMBRI-COHEN, Mme READ.

REPRESENTES:

- Mme CANUS par Sidonie KARM
- M. COLLIN par Hervé CAMARD
- Mme URBAIN par Mélanie RAULT
- M. GIBERT par Alain SENNEUR
- M. BOURGET par Olivier LEPRETRE
- M. ALIOUANE par Amina DEMBRI-COHEN
- M. FALCHETTO par Elise GUERET-MAGNE
- Mme GUERITEAU par Denis COURTOT
- Mme ALLIX par Sylvie BIGAY
- M. LANGLOIS par Thomas LECOT

ABSENTS: M. DEVERS, Mme MANTRAND

Formant la majorité des membres en exercice.

Madame JANCEK est désignée secrétaire de séance.

VU la loi 92-125 du 6 février 1992;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M57;

VU la délibération 2024-04-09 du Conseil municipal du 02 avril 2024 portant adoption du Budget Primitif 2024 de la commune de Maule ;

VU l'avis favorable de la Commission Finances - Affaires Générales réunie le 13 juin 2024;

CONSIDERANT qu'il convient d'adopter une décision modificative N°1 du budget primitif 2024 de la commune ;

ENTENDU l'exposé de M. Olivier LEPRETRE, Maire ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

1/ ADOPTE par chapitre la décision modificative N°1 suivante du budget communal 2024:

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Envoyé en préfecture le 28/06/2024 Reçu en préfecture le 28/06/2024

Publié le

ID: 078-217803808-20240624-20240653-DE

DEPENSES

- Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante - Article 6541 – Créances admises en non-valeur

+1264,00+1264,00

Total dépenses de fonctionnement

+ 1 264,00

RECETTES

- Chapitre 78 – Reprises sur amortissements et provisions - Article 7817 – Reprises sur provisions pour dépréciation des actifs circulants

+ 1 264,00

+1264,00

+1264,00

0,00

Total recettes de fonctionnement

SOLDE FONCTIONNEMENT

co anda. Chantal JANCEK

Secrétaire de séance

Maire de Maule